

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LA CARTINE DAYCARE INC	Numéro de permis 2012240	Date d'inspection Le 10 décembre 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE LA CARTINE DAYCARE		Numéro de téléphone (506) 384-2278	
Adresse 1766 rue Amirault Dieppe NB E1A 7K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	28 oct. 2020	06 nov. 2020
Commentaires : Une planification fut envoyée au mentor en assurance de la qualité afin de corriger la lacune. L'administrateur doit s'assurer de soutenir les éducateurs dans une progression continue en lien avec le curriculum, la planification et la documentation. Le mentor en assurance de la qualité recommande à l'administrateur d'utiliser le guide pédagogique « Application du Curriculum éducatif » afin de soutenir les éducateurs. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Les preuves de conformité furent envoyées à distance, aucune visite n'a eu lieu aujourd'hui.			

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 novembre 2020

Date

original signé par
Joline Horseman

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 novembre 2020

Date